

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 23 (1915)
Heft: 2

Nachruf: Benjamin Dumur
Autor: Maillefer, Paul

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tous les Aristocrates. Les Comités hésitaient d'abord un peu, ils voulaient que les sociétés envoient chacune trois ou quatre membres, ce qui aurait fait une force suffisante¹. Enfin il fut impossible d'attendre que l'on eut averti toutes les sociétés. L'on n'a eu le temps d'avertir que les Égaux et le cercle de la Grille². Enfin les trois sociétés formèrent une armée de cent quatre-vingts hommes pour aller dans notre Vendée³. L'on nomma une Commission révolutionnaire de cinq membres du Comité et notre armée révolutionnaire s'ébranle sur les six heures du soir⁴ sur deux colonnes, l'une sous les ordres du major Cellier et l'autre sous les ordres du major Roux. *(A suivre).*

¹ Et surtout fournit une troupe où les éléments révolutionnaires modérés auraient contrebalancé dans une certaine mesure les enragés du parti. C'est la tactique que le gouvernement essayait toujours de suivre dans les occasions semblables, faute de se sentir assez fort pour résister en face à ces derniers.

² Les Egaux des Eaux-Vives contenaient de bons éléments et les Grillards eux-mêmes présentaient certaines garanties de modération, au moins relative, mais leurs contingents ne suffirent pas pour neutraliser les Montagnards.

³ Un des côtés les plus déplaisants de la Révolution genevoise est l'imitation perpétuelle de la France. Quelle Vendée que le village de Jussy dont toutes les menées contre-révolutionnaires se bornaient à des paroles dans les cabarets.

⁴ Le 22, quelques heures à peine après la présentation de l'adresse dont il a été parlé plus haut.

BENJAMIN DUMUR¹

Le 11 février 1915, le président Benjamin Dumur s'éteignait à Pully, dans son ermitage du Carillet, âgé de soixante-dix-sept ans. La patrie vaudoise a perdu ce jour-là un des meilleurs de ses enfants, un des hommes de la génération présente qui l'ont le mieux servie et le plus honorée.

¹ D'après la *Revue*, la *Feuille d'Avis*, la *Gazette de Lausanne*, des notes particulières obligeamment fournies par M. Jules Dumur et d'après des souvenirs personnels.

Les lettres vaudoises ont perdu un de nos chercheurs les plus érudits et un des plus savants de nos historiens. La *Revue historique vaudoise* a perdu un de ses collaborateurs les plus aimés et les plus précieux.

Benjamin Dumur était originaire de Grandvaux et Lutry. Il appartenait à une très bonne famille de Lavaux. Son grand-père, *François-Samuel Dumur*, mort en 1844, était notaire à Cully et greffier du tribunal de Lavaux. Benjamin Dumur naquit le 25 mai 1838 à l'Étivaz, où Louis Dumur, son père était pasteur. Benjamin était le cinquième garçon de la famille et ses parents eurent encore après lui un fils et deux filles. Son enfance se passa à l'Étivaz jusqu'à l'âge de trois ans, puis à Savigny, dont Louis Dumur avait obtenu la cure.

Le jeune enfant y suivit les classes primaires, la *petite école* d'abord, dirigée par une régente boiteuse, la *grande* ensuite, dirigée par le régent Cornu, pédagogue excellent mais fort sévère.

Le pasteur Dumur démissionna en 1845 et se retira d'abord à Cully, puis, en 1850, à Lausanne, dans un appartement de la maison J.-J. Mercier à la porte Saint-Martin, immeuble appartenant actuellement à la commune de Lausanne et où sont installés les Services industriels.

A Cully, le pasteur Dumur s'occupait lui-même de l'éducation de ses fils cadets. Ceux-ci prirent aussi quelques leçons dans l'Institut Maquelin, établi dans la dernière des maisonnettes du côté de Vevey, laquelle subsiste encore dans l'état où elle se trouvait alors.

En 1850, Benjamin Dumur suivit ses parents à Lausanne. Comme il ne manifestait pas un goût marqué pour les langues mortes, ses parents le placèrent à Bâle, en échange, chez le professeur Fechter, latiniste et historien distingué. Le jeune garçon devait entrer à l'École réale. Mais son hôte l'engagea à suivre les cours du Gymnase classique, où il professait lui-même. Il lui donna les leçons nécessaires pour rattraper son latin, et au bout de six mois, en effet, le collégien avait conquis un rang honorable dans sa classe.

En mars 1852, Benjamin Dumur entra comme auditeur dans la quatrième classe du Collège cantonal, et il resta au collège jusqu'en 1855. Il eut comme maîtres, durant cette période, MM. Faucherre comme maître de classe, Müllhauser et Rochat pour le français, Soldan pour le latin, Guisan pour le grec, J. Duperrex pour l'histoire et la géographie, Moïse Callet pour les mathématiques, Nessler pour l'allemand, Hössli pour le chant, Reigner pour la gymnastique, Guignard pour le dessin.

Il eut pour condisciples : Louis Bourgeois (plus tard substitut du procureur général), Louis Campart (pasteur), Albert Cousin (pasteur), de Weiss (greffier du Tribunal fédéral), Louis Dumas (ingénieur), Louis Leyvraz (pasteur), Jean Morax (D^r-médecin), Henri Narbel (administrateur de la Banque cantonale), Auguste Fonjallaz (D^r-médecin), Reymond (pasteur), Eugène Secretan (historien), A. Vallotton (fabricant de chocolat), Vannod pasteur), Alfred Barnaud (D^r-médecin).

En 1855, il entra à la Faculté de lettres, puis, dès 1856, suivit les cours de la Faculté de droit. Celle-ci ne comptait alors que peu d'étudiants réguliers, mais, par contre, beaucoup de *syndics*. On nommait ainsi les futurs notaires inscrits comme auditeurs. Ses principaux professeurs furent alors : Eugène Rambert, Louis Dufour, Wiener, Hiseli, Bischoff, Jean Gay, Hornung, Ed. Secretan, Rogivue, François Guisan. Parmi les étudiants en droit de cette époque il faut citer : Charles Bourgeois, Henri Guisan (devenu juge cantonal), Alphonse Rivier (professeur à Bruxelles), Louis Rambert (avocat, conseiller national, directeur de la Régie ottomane des tabacs), Auguste Cérésole (avocat).

Dumur fut un étudiant modèle. Il faisait chaque année un travail de concours, et donnait de nombreuses leçons particulières pour compléter ses ressources. Il fit partie de la Société de Belles-Lettres, puis de Zofingue, dont les archives possèdent de nombreux travaux, ainsi que des procès-verbaux de séances rédigés par lui.

Licencié en droit le 3 novembre 1861, il entra immédia-

tement en stage au bureau Rogivue et Ruchonnet, puis Louis Ruchonnet. Dès la seconde année de ce stage, Louis Ruchonnet, dont l'étude fondée en 1859 était l'une des plus courues du pays, fit participer son stagiaire aux bénéfices de la maison.

Le 23 février 1864, Dumur obtenait son brevet d'avocat et il s'associait immédiatement à son patron. Les stagiaires du bureau Ruchonnet et Dumur furent successivement : Adolphe Métral, Gustave Correvon (devenu juge cantonal), Arnold Muret (avocat à Vevey) et Marc Morel, qui reprit le bureau après le départ de B. Dumur.

L'association prit fin en 1868, Ruchonnet ayant été appelé au Conseil d'État (où il resta jusqu'en 1874). Le 10 novembre 1869, le Tribunal cantonal appelait B. Dumur aux fonctions de président du Tribunal du district de Lausanne. Il succédait dans cette charge à Henri Carrard, devenu professeur à l'Université. Huit fois le tribunal lui confirma son mandat (1871, 75, 79, 83, 86, 90, 94, 98).

Benjamin Dumur avait trouvé là sa véritable vocation. Il fut le président exemplaire. La lucidité de sa pensée, la clarté et la précision de sa parole ont, durant près de trente années, fait l'admiration des avocats et des parties.

Les journaux de notre pays ont été unanimes à reconnaître les grands mérites du président. Il ne tarda pas, dit la *Revue*, à s'y révéler comme magistrat hors ligne. Impartialité souveraine, lucidité, art d'interroger, patience admirable que ne rebutait aucun détail, connaissance complète des causes à juger, pénétration, autorité, tout ce qu'on peut désirer chez un bon président était réuni dans sa personne.

Le président Dumur eût fait honneur aux tribunaux de l'ordre le plus élevé. Il tenait d'une main ferme la balance de la justice et inspirait toute confiance aux plaideurs. Ce fut par une étrange ironie du sort que le 6 mars 1885, en plein tribunal de police, un prévenu pour diffamation, alcoolique et détraqué, tira sur ce juge irréprochable plusieurs coups de revolver — il avait sur lui trois de ces armes dûment chargées —, heureusement sans l'atteindre. Seuls, le

greffier, M. Jules Glardon, aujourd'hui juge cantonal, et l'huissier Blanchoud furent légèrement blessés.

Le *Journal de Genève* n'est pas moins élogieux : « Nul plus que lui ne prenait au sérieux et n'accomplissait, avec un religieux scrupule, les plus nobles fonctions du magistrat. En voyant ce directeur de débats hors ligne occupé tantôt à prononcer des mains-levées d'opposition, tantôt à statuer des journées entières sur des contraventions forestières ou sur d'infimes délits, on ne pouvait s'empêcher de songer à cette parole étonnée et typique d'un étranger : « Il paraît que chez vous c'est l'usage d'employer les rasoirs à couper du bois. »

« Civiliste habile, M. Dumur était surtout un président, dont les aptitudes professionnelles pénétration, tact, énergie à la fois contenue et puissante, se dépensaient généreusement sans compter, et même aux dépens de la souffrance physique.

» M. Benjamin Dumur était à la fois un juriste de grand mérite et un juge par dévolution naturelle ; il avait été certainement créé pour rendre la justice. Il instruisait ses causes avec une conscience minutieuse, inquiète, allait droit au point litigieux et rendait des jugements d'une pureté cristalline. Avec cela, un coup d'œil rapide, discernant à première vue le fort et le faible chez les parties, une connaissance accomplie des tempéraments et des caractères, sachant son Vaudois par cœur et l'estimant à son juste titre. »

Les fonctions de président ont été de tout temps chargées. Avec les années le nombre des causes allait en augmentant. Un seul homme n'y pouvait plus suffire. Le Tribunal cantonal autorisa le président à se décharger sur son vice-président des causes pénales. Ainsi, les choses étaient au mieux lorsque, à propos du procès de la *Cancoire*, journal charivarique, les défenseurs de Fauquez et Panchaud se prévalurent de la situation et déclarèrent ne pas admettre la composition du tribunal, présidé par M. Bergier. Benjamin Dumur qui était hors de cause fut atteint par la campagne soulevée à cette époque. Toutes les démarches faites pour le

garder restèrent inutiles. Il donna sa démission en septembre 1898. Le Tribunal cantonal lui exprima à cette occasion au nom du corps judiciaire tout entier des regrets pour son départ et des remerciements bien mérités pour les excellents services qu'il avait rendus au pays dans l'administration de la justice. En même temps le barreau vaudois lui envoyait « un témoignage de respect et d'estime pour son remarquable talent, fait de courtoisie, d'impartialité et d'intégrité, dont l'exemple et le souvenir seront un bienfait pour le pays ».

Dès lors, le *Président*, car on continua à lui donner ce titre qu'il avait si bien porté, se voua presque exclusivement aux recherches historiques qu'il avait commencées au début de sa carrière et auxquelles il avait toujours consacré ses loisirs. Il habitait toujours l'appartement de la Porte St-Martin où il était venu en 1850 avec ses parents et où ceux-ci étaient décédés. Il y demeura jusqu'en 1906 et ne se décida à le quitter qu'à son corps défendant; « il faisait, disait-il, partie de l'immeuble ». Dès lors il habita Pully, à la villa du Carillet, avec son frère, M. l'ingénieur Jules Dumur.

C'est, en 1889, que l'auteur de ces lignes a connu Benjamin Dumur. Nous nous rencontrâmes dans la tour de la cathédrale aux archives cantonales, alors fort peu visitées et fréquentées. Le président y passait la plus grande partie du temps que lui laissait le prétoire; j'y passais les loisirs que me laissait mon enseignement au Collège. Nous arrivions, l'un précédant l'autre, au commencement ou au milieu de l'après-midi, suivant les circonstances. Quand nous étions fatigués de prendre des notes, quand surtout arrivait le crépuscule (l'usage des lampes aux archives était interdit), nous causions à trois avec le savant modeste et si bienveillant qu'était M. A. de Crousaz, le légendaire archiviste de l'époque. Nous discussions domination savoyarde, domination bernoise, invasions burgondes et antiquités romaines. Nous sortions parfois bien tard de la vieille tour, presque à la nuit. Quelles charmantes heures passées ainsi ! Elles

m'ont été fort instructives, autant et mieux que quelques semestres universitaires.

En 1892, lorsqu'il fut question de fonder la *Revue historique vaudoise*, je m'adressai à quelques-uns de nos savants et érudits les plus en vue. Aimé Herminjard, très favorable à l'idée, prétendait qu'il ne fallait s'embarquer qu'avec un portefeuille bien garni de manuscrits, pour deux ou trois ans à l'avance. Benjamin Dumur estimait qu'il fallait toujours commencer et que l'existence d'une *Revue* ferait sortir la copie des tiroirs des savants. C'était aussi mon avis. Dumur commença par me donner quelques glanures relatives à la dime, et je fus dès lors rassuré sur l'avenir de la *Revue*, en comparant l'énorme amas de carnets et de notes dont il disposait avec la substantielle étude que l'on pouvait tirer de l'un seul d'entre eux.

Benjamin Dumur a dès lors très fidèlement collaboré à la *Revue historique vaudoise*. Il se limitait, à mon grand regret, ne voulant pas, disait-il, fatiguer le lecteur. Il ne donnait, en général, qu'un article par année, mais si caractéristique, si intéressant, toujours impatiemment attendu, par la direction comme par les lecteurs. La plupart de ces monographies ont été fort remarquées dans le monde des historiens. Les principales sont : *Le vieux Lausanne*; *Une alerte à Lutry en 1509*; *Lausanne, ville campagnarde*; *Impôts communaux d'autrefois*; *Les cinq merveilles de Lutry*; *La seigneurie de Lausanne sous la domination bernoise*; *La grange de Davel en Chosserossaz*; *Notice sur les assemblées des anciens États de Vaud*; *A quelle date l'ancien Pays de Vaud est-il devenu suisse?*

Ce dernier travail, dans lequel M. Dumur voulait démontrer que le Pays de Vaud n'était devenu suisse qu'après la révolution vaudoise, déplut beaucoup à la Société bernoise d'histoire où l'on s'efforça de le réfuter.

La Société d'histoire de la Suisse romande ne frappa pas non plus en vain à la porte du Président. Il publia dans les « Mémoires et documents » : *La coutume de Payerne*, texte en vieux français et notes, *Jean-Baptiste Plantin et sa*

famille. En volume à part : *les sénéchaux de Lausanne et le château de Menton*. Le *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, dirigé par M. Eug. Mottaz n'eut pas de plus fidèle collaborateur ; cette publication lui doit beaucoup. Il a écrit également dans la *Gazette de Lausanne*. Et l'auteur de ces lignes lui garde encore une reconnaissance toute particulière de ce qu'il voulut bien revoir, en critique sagace et bienveillant, toutes les épreuves de son *Histoire du canton de Vaud dès les origines*, parue en 1903. Parmi les œuvres de jeunesse de Dumur on cite une étude sur *Rodolphe Töpfer*, une nouvelle intitulée *Fumée*, restée inédite, une autre intitulée *les Amis d'Ouchy*, publiée dans la *Revue de Belles-Lettres*, et dont le succès a été très vif.

Benjamin Dumur fut membre de plusieurs commissions et sociétés savantes, entre autres : la Commission pour la conservation des monuments historiques, le Comité pour la restauration de la Cathédrale, le Comité du Vieux-Lausanne (œuvre qu'il suivait avec une sollicitude particulière), la Société vaudoise des Beaux-Arts, la Société d'histoire de la Suisse romande, la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, la Société constituée pour l'acquisition des manuscrits généalogiques d'Olivier. Il était le plus assidu des membres, mais prenait rarement la parole. Sa modestie lui fit refuser déjà comme étudiant la présidence des Sociétés de Belles-Lettres et de Zofingue ; il déclina dans le cours de sa vie plusieurs offres analogues.

Benjamin Dumur était un causeur charmant et toujours très documenté. On aimait à le rencontrer, soit chez lui, au milieu de ses livres, soit dans une des longues promenades journalières qu'il effectuait ponctuellement. Il était d'un abord charmant, l'œil toujours vif, la bouche spirituelle. Il assaisonnait assez volontiers sa conversation d'une pointe de malice, dépourvue de toute malveillance quelconque, qu'il soulignait d'un pétilllement d'yeux et d'un sourire charmant.

Il avait fait pendant ses vacances de très fréquents voyages en Suisse et dans les contrées limitrophes, Savoie, Ty-

rol, Haute-Italie, Jura français, soit avec ses camarades de Zofingue, soit plus tard avec ses frères et ses neveux ou ses amis ; il fit de réitérés séjours à Paris et des voyages à longue haleine en Normandie et en Bretagne, puis en Belgique et en Hollande.

C'était aussi un collectionneur remarquable, grand connaisseur de médailles, de gravures. Il avait surtout recueilli une collection de brochures et de documents imprimés d'une incomparable richesse. Il possédait dans ses archives quelques albums de caricatures rappelant celle de Töpfer et méritant de ne pas tomber dans l'oubli.

L'activité de Benjamin Dumur, comme juriste, s'est déployée surtout dans l'exercice de sa charge de président. Il n'a pas, à notre connaissance, publié d'ouvrages de droit. Mais il fit partie de nombreuses commissions législatives et consultatives. Il a fait partie entre autres : de la Commission législative pour le projet de loi sur l'inscription des droits réels et sur le cadastre (23 juillet 1873) ; de la Commission chargée d'examiner le projet du Code fédéral des obligations au point de vue des intérêts vaudois (12 décembre 1879) ; de la Commission législative civile du canton de Vaud (27 mai 1881) ; de la Commission chargée d'élaborer un projet de Code pénal vaudois (1877-1878).

Très généreux de sa nature, B. Dumur a fait de nombreux dons soit à la Bibliothèque cantonale et au Musée historique vaudois : Actes du consistoire de Payerne (1583-1591), collection du *Courrier de Lavaux* (1894 à 1906), de l'*Abeille* (1890), de la *Feuille d'avis de Lavaux*, de la *Gazette de Lausanne* (1887-1906), *Dictionnaire patois et Recueils de proverbes* recueillis par le pasteur Louis Dumur.

Ce qu'a publié Benjamin Dumur ne constitue qu'une très infime partie de son immense labeur de bénédictin. Le résultat de ce labeur est consigné dans une série de notes heureusement fort bien classées, écrites sur d'excellent papier, de cette belle écriture si claire et si lisible. M. Jules Dumur, exécuteur testamentaire du défunt, et conformément au désir exprimé par celui-ci de son vivant,

les a généreusement mises à la disposition de la Bibliothèque cantonale, de la Société du Vieux-Lausanne et d'autres sociétés savantes. Ces collections comprennent entre autres : les extraits des manaux du Conseil de Lausanne, des notes historiques sur Lausanne, des notes sur Lavaux, des notes généalogiques sur la famille Dumur remontant jusqu'au milieu du XIII^e siècle, des tableaux généalogiques, une bibliographie générale vaudoise, des notes sur la vigne, des monographies sur Moudon (2 vol.), Payerne (8 vol.), Sainte-Croix (3 vol.), le Pays d'En-Haut (3 vol.), les Ormonts (1 vol.), le Château de Gruyères (1 vol.), le couvent de Lutry (4 vol.), les sorciers du Pays de Vaud (1 vol.), etc., etc.

Dumur avait vu disparaître avec chagrin, ces dernières années, plusieurs de ses plus anciens amis, Paul Vionnet, François Rouge, François Jomini, entre autres, dont le départ l'avait vivement affecté.

Bien qu'il ressentît les atteintes de l'âge, le président Dumur supportait assez allègrement le poids des années. Il avait été atteint il y a une quinzaine de mois d'une attaque qui ne lui avait rien enlevé de sa vivacité et de son intelligence et dont il semblait se remettre lorsqu'il succomba subitement à une rechute. Sa mort a été pour les Vaudois, particulièrement pour ses concitoyens de Lausanne et de Lavaux, une perte irréparable.

Le défunt était le frère de M. François Dumur, qui fut directeur des Écoles et du Collège de Vevey et de M. Jules Dumur, ingénieur, colonel du génie, ancien chef de l'arme du génie.

Paul MAILLEFER.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

La dernière séance à laquelle assistaient un grand nombre de personnes, parmi lesquelles une quinzaine de dames, a eu lieu le 28 janvier à Lausanne sous la présidence de M. John Landry, président. L'assemblée a décidé, sur la proposition du Comité,